

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Octobre

COMPTES A RENDRE

La satisfaction causée dans la France entière par le succès de nos armes à Tananarive, a été unanime, d'abord parce qu'il ajoute aux glorieuses annales du drapeau tricolore une page nouvelle, ensuite parce qu'on s'est plu à considérer la prise de la capitale des Hovas comme la fin de cette campagne qui fut si rude et si meurtrière. Jamais, en effet, corps expéditionnaire n'endura de plus cruelles souffrances.

La victoire elle-même qui vient d'être remportée par le général Duchesne et par ses vaillantes troupes, ne saurait effacer le souvenir de ces épreuves et de ces deuils.

Combien y a-t-il aujourd'hui en France de familles qui pleurent la perte d'enfants dont la vie aurait été épargnée, si l'organisation de l'expédition de Madagascar eût été préparée avec un moins inepte incuria.

A cet égard le spectacle auquel nous venons d'assister a été aussi lamentable qu'il doit rester inoubliable. Un grand nombre d'existences précieuses a été inutilement sacrifié, et la France entend qu'il en soit demandé compte aux auteurs responsables de toutes ces erreurs, de toutes ces fautes, on pourrait dire de tous ces crimes envers elle.

En vain répondra-t-on que l'on a surtout péché par ignorance. Il y a là une réplique qui serait trop commode et qui, en aucun cas, ne peut être acceptée. Il ne faut pas, en effet, que nous puissions revoir demain ce que nous avons vu hier, et que les mêmes inacceptables excuses puissent pallier les mêmes méfaits.

Ne l'oublions pas, ce n'est point seulement notre or, c'est encore et surtout notre sang qui a été gaspillé en pure perte.

Pour personne il n'est douteux qu'avec des sacrifices beaucoup moindres on eût pu atteindre les mêmes résultats, en admettant même que la conquête de Madagascar mé-

ritât le minimum des sacrifices jugés indispensables à sa réalisation.

Dans ces conditions, un devoir s'impose au Parlement lors de sa rentrée prochaine : c'est de demander aux organisateurs de l'expédition des comptes rigoureux.

Ce devoir est d'autant plus impérieux que, lors du vote des crédits relatifs à l'expédition, la majorité des Chambres a fait preuve d'une confiance que l'on pourrait, à bon droit, qualifier d'excessive.

Moins cette confiance a été justifiée, moins les promesses faites alors ont été tenues, plus il convient de se montrer sévères.

Il faudra notamment que l'on nous dise, — car ce point prime tous les autres puisqu'il a entraîné la mort de tant de braves soldats — pourquoi et comment le service sanitaire de l'armée expéditionnaire a été si insuffisamment ou si mal organisé ; pourquoi l'on a exposé tant de pauvres malades, par une saison torride, à l'affreux et mortel voyage de la mer Rouge, alors qu'il eût été si facile, en créant des sanatoria, dans les endroits reconnus propices, de leur épargner ces tristes fins ou ces inutiles souffrances.

Il faudra aussi qu'on nous dise quels sont les auteurs responsables du funeste conflit qui éclata entre la marine et la guerre, et qui nous coûta de si grandes pertes de temps et de si nombreuses victimes.

Il faudra encore que l'on nous apprenne pourquoi, dans la composition du corps expéditionnaire, on a fait entrer un si grand nombre de jeunes gens, alors qu'on eût pu renforcer, dans une très notable mesure, la proportion des troupes indigènes ou des soldats habitués aux expéditions coloniales, dont l'on a plus d'une fois, de parti pris, refusé le précieux concours.

Nous pourrions multiplier le nombre de ces questions, A quoi bon ? Ne sont-elles pas, hélas ! présentes à toutes les mémoires, à tous les esprits ?

Ce que nous voulons seulement indiquer,

de la manière la plus précise, c'est que le pays réclame et attend non pas seulement des explications, mais des sanctions, relativement aux fautes commises dans l'organisation de l'expédition de Madagascar.

Il ne s'agit pas de ressentiment ou de vengeance ; il s'agit de justice et d'humanité ; il s'agit aussi de l'honneur même du nom français.

Encore une fois qui pourrait dire le tort immense que nous a fait, aux yeux de l'Europe et du monde, l'accumulation de fautes que nous venons de rappeler ?

De telles lacunes, de tels vices sont inadmissibles dans notre organisation militaire et maritime, alors que depuis 1871 la France a dépensé sans regarder, — sans même assez regarder — tant de milliards et tant d'efforts.

Non, de telles choses ne sont pas permises, et pour les faire oublier, il ne suffit pas de faire rimer *gloire avec victoire*.

Certes, la France est fière de son armée, mais c'est précisément parce qu'il en est ainsi, parce qu'elle sait qu'un jour plus ou moins prochain, elle peut en avoir grand besoin, qu'elle ne veut point que l'on gaspille ainsi, sans utilité comme sans vergogne, ses plus précieuses ressources et la vie de ses soldats — son espoir et sa force.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a entendu M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, sur les crédits de son ministère.

Le ministre des travaux publics accepte la plupart des réductions faites par la commission, mais il ne pourrait faire face aux crédits de l'administration si on réduisait de 100,000 francs, comme l'a décidé la commission, le crédit du personnel du ministère. Il ne pourrait accepter cette réduction que jusqu'à concurrence de 57,000 francs.

Le ministre demande aussi le rétablissement

leuse, il sut s'imposer à tous.

Quand la bonne marche du travail fut assurée, il se rapprocha de M. Hériet, pour s'instruire de ses conseils et profiter de ses avis. Au bout de six mois il n'était déjà plus un ignorant ; à la fin de la première année, il avait acquis, à ce contact continu d'un homme compétent, assez de connaissances pratiques pour le suppléer au besoin.

Devant ce résultat inespéré, M. Hériet avait voulu joindre aux félicitations qu'il lui adressait, une part des bénéfices, à titre de gratification.

Mais Fanch Gueguen refusa.

— Attendez, lui dit-il, on ne peut guère se baser sur une première année ; qui nous prouve que la chance nous favorisera toujours...

— Prenez toujours, insistait le capitaine, ça sera votre dot...

— Oh ! ma dot... répondit en riant franchement le jeune homme, ça n'est pas ce qui m'occupe...

— Peut-être en ce moment, mais vous n'avez pas l'intention de rester toujours seul ; un jour ou l'autre vous choisirez une femme...

— Je ne suis pas seul, monsieur Hériet, dit-il, j'ai près de moi ma mère, et je chercherais en vain une femme meilleure...

— Ça n'est pas la même chose... conclut en riant M. Hériet...

Malgré tout, il n'avait pu lui faire accepter son offre.

Avec un nouveau courage, Fanch se remit à la besogne, apportant sans cesse des améliorations, cherchant le perfectionnement en tout, travaillant sans relâche.

Ses courts moments de loisir il les employait à

du crédit de 20,000 francs supprimé au chapitre 14 (personnel des contrôleurs des chemins de fer).

M. Dupuy-Dutemps croit qu'il peut accepter, sans inconvénient, la suppression des jetons de présence pour les divers comités et commissions de son ministère, surtout en ce qui concerne les fonctionnaires des travaux publics.

Il s'est élevé contre la diminution de deux millions 600,000 fr. de crédits pour travaux de canaux et rivières, chapitre 65 et 66 que la commission a votée « cette économie, a-t-il dit, est inacceptable ». De même il a repoussé l'économie de 500,000 fr. faite sur le chapitre 68 (travaux des ports).

La commission du budget a ensuite entendu le ministre de la guerre.

Le général Zur Linden s'est dit tout prêt à examiner avec la commission les économies qu'elle a votées, sauf celles relatives à la diminution du 19^e corps d'armée, la fusion de l'artillerie et du génie. Sur ces questions, le ministre entend laisser au conseil supérieur de la guerre le soin de les examiner et de se prononcer. Pour les économies purement administratives, le ministre dit qu'il serait fâcheux de supprimer les primes du travail des ouvriers de l'armée, du montant desquelles divers chapitres ont été réduits. Il accepterait de supprimer ce qui va à la masse des ouvriers soit 500,000 fr. ; mais non pas les 580,000 francs de primes proprement dites.

Le général Zur Linden ne croit pas possible d'accepter les 130,000 francs de réduction faites sur le personnel de l'administration centrale qui, loin d'être considérable, est plutôt insuffisant.

Sur le chapitre 2 (officiers détachés au ministère), il n'est pas possible d'admettre aucune économie.

Le ministre accepte le chiffre de la commission pour le crédit du matériel, chapitre 3, mais il repousse la réduction faite sur le chapitre : impressions.

Il a accepté les économies des chapitres 5 à 12.

Le ministre de la guerre accepte également les économies faites sur les crédits relatifs aux écoles militaires (chapitre 13), sauf en ce qui concerne la suppression de la fonction de commandant en second de l'Ecole polytechnique, celle de maître d'escrime de la même école, de bibliothécaire à Saint-Cyr et quelques autres sans grande importance.

Sur le chapitre 15 (personnel hors cadre), le ministre accepte 260,000 fr. de réductions sur les 275,000 opérées par la commission. Il consent à la moitié de la réduction faite par la com-

s'instruire, en lisant des livres d'agriculture, des traités de fermage, étudiant l'élevage des bestiaux.

La vieille Mère lui tenait compagnie dans ses longues veilles d'étude ; car elle avait suivi son fils au Sulaire, abandonnant sans regret cette maison du Guilvinec, trop pleine de tristes souvenirs.

Dans de telles conditions, la prospérité de la ferme ne pouvait que s'accroître, et lorsque nous l'avons vu plus haut annoncer un bénéfice meilleur encore que l'année précédente, il ne se trompait pas...

Tout en écoutant le résultat des opérations de ce second exercice, que Fanch expliquait avec la netteté d'un comptable accompli, le capitaine Hériet assis en face de lui, le regardait à la dérobée, avec une sympathie quasi-paternelle.

C'est qu'aussi il eût été difficile de reconnaître l'ancien pêcheur des *Saints-Anges*, dans ce grand jeune homme à la physionomie intelligente et franche, à l'allure correcte.

Sans être l'élégant efféminé de la ville, il n'avait plus rien du rude travailleur de jadis ; son langage comme ses manières s'étaient transformés ; sa figure, que la hâle de la mer ne brûlait plus, respirait une énergie peu commune, tempérée par une expression de tristesse ravivée par le souvenir du douloureux passé. Chaussé de fortes bottes de chasse, de haute taille et bien pris dans un vêtement de drap foncé, on eût pu le prendre pour quelque gentilhomme campagnard...

M. Hériet portait une attention distraite à la lecture de l'exposé succinct des rendements probables de l'exploitation ; il paraissait absorbé par une pensée d'un intérêt plus puissant. Si bien que lorsqu'il se tut, Fanch n'eut pas de peine à constater

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

I

Il vint enfin, ce moment si ardemment attendu où le fils, mêlant ses sanglots à ceux de sa mère, murmura doucement son nom.

Comme elle, Fanch était saoré. Mais hélas ! la pauvre éprouvée n'avait pas tari sa coupe d'amertumes ; car de cruelles appréhensions devaient bientôt éteindre sa joie de voir son enfant rendu à la vie.

A mesure que la guérison de Fanch s'achevait, de nouvelles craintes naquirent pour elle. Durant sa convalescence, il répétait que cette inaction forcée le lassait, appelant à grands cris son entier rétablissement pour reprendre son travail, parlant à chaque instant de l'époque qu'il pourrait revenir en mer, car il voulait fréter une autre barque pour remplacer les *Saints-Anges*... remonter une équipe... recommencer la pêche.

Et la pauvre femme se sentait mourir en l'écoutant !

Ainsi donc il retournerait là-bas, sur ces flots infâmes où dormaient déjà cinq des siens... et

peut-être un jour lui faudrait-il encore suivre cette grève maudite, en appelant sous le vent et la pluie cet autre enfant disparu !

Toute frémissante à ces pensées lugubres, elle courait se cacher pour pleurer dans sa chambre, se demandant si vraiment la démence n'allait pas, une seconde fois, toucher de son doigt fatal son cerveau affolé.

Quand Fanch fut en état de se lever, ses angoisses ne connurent plus de bornes, et dans une visite que lui fit Geneviève Hériet, elle confia à la jeune fille ses terribles appréhensions.

Elle ne pouvait être mieux inspirée.

Dix jours plus tard, son fils s'installait au Sulaire, en qualité de gérant de la ferme. Il avait cédé aux instances de sa mère et aux sollicitations du nouveau propriétaire du Maner-Nevez, qui lui affirmait que son refus lui causerait le plus pénible embarras.

C'est ainsi que Fanch Gueguen était devenu le collaborateur assidu de l'ancien compagnon d'armes de son père.

En l'attachant à ses intérêts, M. Hériet avait obéi à ce même sentiment de reconnaissance dont Jean-Marie avait bénéficié le premier. Sans doute, ses connaissances étaient loin d'être en rapport avec sa nouvelle position, mais il présentait en lui l'honnête et loyal garçon que le temps romprait vite au genre de travail qu'il lui confiait.

Il ne devait pas faire mentir ses prévisions.

L'ancien marin apporta dans ses nouvelles fonctions une intelligente activité, jointe à une probité à toute épreuve. Son premier soin fut de s'entourer de gens sûrs et laborieux.

Juste avec chacun, d'une impartialité scrupu-

mission en vue de ralentir l'application de la loi des cadres de 1893. Il ne peut, par contre, rien accepter de l'économie de 200.000 fr. faite sur les primes de rengagement des sous-officiers. Il croit qu'il faut qu'il y ait beaucoup de sous-officiers et tout ce qui pourrait décourager les chefs de corps serait certainement mauvais. « Il y aurait lieu également, dit-il de rétablir, les 20.000 fr. supprimés sur les dépenses des compagnies de discipline. » Chapitre 16).

Le ministre demande le rétablissement des 50.000 francs de réduction opérée sur les crédits affectés à la gendarmerie.

Il accepte les diverses économies, faites sur les chapitres relatifs aux vivres, ainsi que la réduction de 500.000 francs sur les transports maritimes faits par suite de l'organisation nouvelle des services.

La suppression des Invalides a été votée par la commission.

Le général Zurlinden dit que l'hôtel des Invalides est une vieille institution dont le maintien est nécessité par des raisons de sentiment qu'il fera valoir devant la Chambre si la commission persiste dans sa décision.

Le ministre insiste également sur le maintien de 2 millions pour les champs de tir dont le crédit avait été réduit de moitié.

Le général Zurlinden demande à la commission, au nom du gouvernement qui en a délibéré, de ne pas soulever la question du reliquat des fonds secrets de la guerre. Le président du conseil sera, d'ailleurs, entendu par la commission à ce sujet.

Après le départ du ministre, la commission statue sur les questions pour lesquelles l'accord avec le gouvernement n'est pas fait.

La réduction du 19^e corps d'armée est maintenue, mais limitée aux zouaves et au train des équipages.

La commission ne persiste pas dans la fusion des états-majors du génie et de l'artillerie; le rapporteur étant d'ailleurs autorisé à indiquer à la Chambre que cette mesure s'imposera dans un bref délai.

Les 580.000 francs réclamés par le gouvernement pour les primes de travail sont acceptés jusqu'à concurrence de 400.000 francs.

La décision relative au reliquat des fonds secrets est maintenue provisoirement jusqu'à audition du président du conseil.

Les deux millions demandés par le ministre pour les champs de tir sont acceptés.

La suppression de l'hôtel des Invalides est maintenue; par contre, la commission accepte le crédit demandé pour les sous-officiers rengagés.

Elle maintient ses réductions sur les crédits de l'École polytechnique et sur ceux de l'École Saint-Cyr, ainsi que sur les chapitres concernant la gendarmerie.

Les économies faites d'accord avec le gouvernement sur le budget de la guerre sont de douze millions, plus les trois millions de recettes exceptionnelles provenant de la vente de l'hôtel du gouvernement militaire de Paris. Il y aurait lieu d'ajouter à cette somme, si la Chambre accepte les propositions de la commission, le reliquat des fonds secrets et la réduction du 19^e corps.

La commission passe à l'examen du budget des travaux publics; elle réduit de 100.000 fr. à 45.000 fr. les économies faites sur les crédits de l'administration centrale; elle maintient ses précédentes réductions de 20.000 fr. sur le contrôle

des railways; de 2.600.000 fr. que le ministre a combattue, sur les canaux et rivières; elle ne maintient la réduction sur les dépenses des ports que jusqu'à concurrence de 250.000 fr.

L'Expédition de Madagascar

Une nouvelle dépêche

Le ministre des affaires étrangères a lu, mardi, au conseil des ministres, la dépêche suivante qu'il a reçue de M. L. Ranchot, ancien résident, qui a suivi le général Duchesne, porteur des instructions diplomatiques du gouvernement :

« Tananarive, 2 octobre.

« Garnison installée dans ville intacte; espère état normal et calme rétablis dans quelques jours.

« En vue prendre garanties pour opérer désarmement général, commandant en chef fait mettre sous garde militaire le premier ministre et quelques officiers. »

Félicitations aux troupes du général Duchesne

A l'occasion de la prise de Tananarive, le ministre de la guerre a reçu d'un grand nombre de corps élus et d'associations privées des lettres ou des télégrammes de félicitations, destinés au corps expéditionnaire de Madagascar.

Un premier envoi de ces documents a été fait au général Duchesne par le courrier parti le 12 octobre; un second envoi va lui être fait de même par les plus prochains courriers.

A Notre-Dame

L'archevêque de Paris vient de décider qu'un *Te Deum* solennel serait chanté dimanche prochain 20 octobre, à Notre-Dame, en l'honneur des vaillants qui sont entrés dans Tananarive et des infortunés qui sont morts pendant l'expédition.

Proposition Bozérián

Paris, 15 octobre.

On sait qu'aux termes de la loi du 18 mars 1889, un certain nombre d'emplois civils ou militaires sont réservés dans toutes nos grandes administrations publiques dans la proportion de moitié ou des trois quarts aux sous-officiers rengagés.

M. Bozérián, député de Loir-et-Cher, compte déposer à la rentrée de la Chambre une proposition tendant à ce que toutefois, sans porter atteinte aux droits conférés par la loi aux sous-officiers rengagés et pendant un délai de deux ans, par exemple, les ministres nomment exclusivement aux emplois précités les sous-officiers non rengagés ou soldats titulaires de la médaille commémorative de la campagne de Madagascar.

M. Bozérián pense qu'il est nécessaire de récompenser, autrement que par une médaille, les vaillants soldats qui vont revenir de Madagascar, ayant supporté des privations, des fatigues de toutes sortes et contracté des maladies qui les rendront impropres, le plus souvent, à gagner convenablement leur vie.

M. Bozérián estime, en outre, que ce serait une excellente occasion d'endiguer les abus auxquels donnent lieu les nominations aux emplois dont il s'agit, nominations où la faveur et les services électoraux l'emportent trop souvent sur le mérite.

La proposition de M. Gaston Bozérián recueillera, nous l'espérons, l'adhésion de tout le Parlement et du gouvernement lui-même.

Les décès des rapatriés

Paris, 15 octobre.

Du Soleil :

Le Canton a été cruellement éprouvé pendant la traversée, puisque, après la dépêche officielle, il a jeté cinquante cadavres de passagers à la mer.

Ces décès se sont produits pendant la traversée de la mer Rouge. C'est également pendant la traversée de la mer Rouge que de nombreux décès étaient survenus à bord de l'*Trouabby*, du *Shamrock*, et du *Concordia*.

Dans ces conditions, l'administration aurait dû prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux deuils. Ne pouvait-on pas attendre la fin de la mauvaise mousson? Ou bien pourquoi, ainsi que nous l'avons déjà dit ici, n'a-t-on pas rapatrié ces malheureux par la route du cap de Bonne-Espérance?

La garde malgache

La garde royale, formée par des instructeurs européens, dont quelques français, est la meilleure, la plus solide troupe de l'armée, assez bien commandée et disciplinée: elle n'est nullement négligeable. Elle forme six bataillons, dont le premier, celui de l'*Aigle noir*. Les hommes de l'*Aigle noir* sont vêtus de tuniques rouges et de pantalons noirs collants, à la mode anglaise. Ils sont armés de remingtons. Ces soldats servent d'escorte d'honneur à la reine.

La plupart des hommes de l'*Aigle noir* et de la garde royale ont déjà fait campagne, soit contre les rebelles à l'intérieur, soit contre les français, de 1883 à 1885.

Les officiers sortent presque tous de l'école des cadets de Tananarive, où ils eurent pour professeurs et chefs des Anglais. Ils portent des uniformes de fantaisie, parfois carnavalesques, plus ou moins riches.

La garde royale était conservée soigneusement en réserve comme une troupe d'élite. Près de Majunga et jusqu'à Marovoay, le corps français n'a rencontré en face de lui que des troupes venues des provinces; en se rapprochant de l'Imerne, il a dû refouler des forces de l'armée régulière; à Tananarive enfin, il a combattu contre de vrais soldats.

Angleterre et Egypte

Londres, 15 octobre.

Sir Charles Dilke a fait, hier soir, une conférence sur la situation franco-anglo-égyptienne. « Il n'existe point, a déclaré l'orateur, de différend officiel entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Egypte. Par conséquent, il n'y a pas lieu de recourir à un arbitrage. »

Parlant de l'évacuation, sir Charles Dilke a déclaré que « tant que l'Angleterre aurait une marine puissante, elle ne gagnerait rien à se maintenir en Egypte. Cette occupation n'est qu'une cause de faiblesse pour l'Angleterre. D'autre part, les Anglais n'ont aucun intérêt spécial en Egypte qui n'aient pas également les autres puissances. »

L'orateur conclut que l'Angleterre doit évacuer promptement l'Egypte.

Préparatifs belliqueux

Londres, 15 octobre.

On mande d'Odessa au *Times* que des quantités de munitions ont été reçues par l'armée russe du Caucasse, et que plusieurs régiments ont déjà établi leurs quartiers près de la frontière turque.

Assassinat de la reine de Corée

Une dépêche de Séoul annonce qu'une révolution a éclaté en Corée.

Mardi dernier, à cinq heures du matin, le palais royal était envahi par un corps de troupes coréennes et une bande de Japonais en civils.

Le colonel qui commandait les gardes du palais voulut s'opposer à leur entrée; il fut tué et plusieurs soldats, accourus à son secours, le furent également.

Les assassins pénétrèrent ensuite dans les appartements, entrèrent dans la chambre de la reine, qu'ils tuèrent, ainsi que trois de ses suivantes. Le ministre de l'intérieur eut le même malheureux sort.

Les corps des victimes furent aussitôt enlevés et brûlés.

Les troupes japonaises, casernées dans l'intérieur du palais, n'ont pas pris part au massacre. Plusieurs membres du parti de la reine ont été emprisonnés; d'autres, avertis à temps, se sont enfuis.

Les nouvelles de cette révolution de palais transpirent difficilement. On croit que la reine douairière a été également assassinée dans la nuit. Quant au roi, il aura dû abdiquer pour échapper au meurtre, devant lequel n'aurait pas reculé les conspirateurs.

Tentative d'assassinat contre M. Ressaiguier

Mercredi soir, vers 8 heures, un malheureux, dévoyé par la campagne d'excitations des professionnels de l'insurrection, s'est approché doucement de M. Ressaiguier, au moment où, en compagnie de son gendre, M. Moffre, il passait devant le siège du comité de la grève de Carmaux, et lui a tiré un coup de revolver à bout portant, visant la tête.

Heureusement, l'administrateur des verreries sentit le froid de l'arme qui touchait à son épaule et, par un mouvement instinctif, fit dévier la balle qui alla se perdre dans l'obscurité de la nuit.

On se mit à la poursuite de l'assassin, mais on ne put l'atteindre. Son signalement est connu. Il ne peut tarder à tomber entre les mains de la justice.

Attaque d'un tramway à Neuilly-sur-Marne

Un tramway à air comprimé de la Compagnie des Chemins de fer nantais, a été attaqué, mardi soir à huit heures, entre la station de la Maltonnée et celle de Neuilly-sur-Marne.

A cinq cents mètres environ de cette dernière, le mécanicien Viol fut violemment frappé à la tête et croyant à un accident survenu à sa machine arrêta son convoi.

Le conducteur Julien descendit alors sur la voie, pour s'informer de la cause de l'arrêt, mais il fut aussitôt entouré par quatre individus armés de bâtons qui le frappèrent avec rage; son camarade et les voyageurs se portèrent à son secours et un véritable combat s'engagea au milieu de l'obscurité la plus profonde.

Les gendarmes de Neuilly, prévenus par un voyageur accouru à la caserne, se rendirent aus-

qu'il avait parlé dans le désert.

— Des compliments, je ne vous en fais pas... mon cher ami, dit enfin le capitaine, en coupant court à ce silence gênant.

— D'autant plus que la plus grande part vous en revient, monsieur Hériet, riposta Guéguen. Car si le Sulaire est en voie de prospérité, c'est grâce à vous...

— Oui, oui, c'est convenu... vous n'y êtes pour rien... c'est entendu, mais quelle que soit votre modestie, laissez-moi vous dire merci, comme à l'ami le plus fidèle et le plus dévoué.

Il serra les mains du jeune homme dans les siennes.

— Maintenant, ajouta-t-il, j'entends que de tout cet argent gagné par vos soins, quoi que vous en disiez, vous preniez votre part...

Mais Fanch l'interrompit.

— Nous causons plus tard à ce sujet, monsieur Hériet... Peut-être aurai-je moi-même une demande à vous adresser.

L'œil du capitaine s'éclaira d'un fugitif éclair de satisfaction. Il reprit vivement :

— Est-ce que, plus raisonnable que l'année dernière, vous songeriez... à vous marier peut-être?... Le front du gérant s'empourpra.

— Mais non... monsieur... mais non...

— Tant pis... dit le père de Geneviève avec une sorte de tristesse.

— Du reste, ajouta Fanch plus bas, je ne connais personne...

— Peut-être cherchez-vous mal, mon ami, répliqua l'ancien officier en imprimant une pression plus forte à la poignée de main qu'il lui donna.

Fanch, tout gêné, chercha à dissimuler son trou-

ble, en rangeant les registres restés ouverts sur la table...

— Les belles fleurs, lui dit tout à coup M. Hériet en apercevant le bouquet du rêveur.

— C'est le vieil Hervé qui les a apportées répondit-il. Il espérait rencontrer ici... Mlle Hériet et les lui offrir; ne l'ayant pas vue, et n'osant pas se présenter au Maner-Nevez, il me les a laissées. En emportant ce bouquet, monsieur, vous exaucerez le vœu du bonhomme.

— Vous ferez sa commission vous-même, mon cher Fanch, car je vous emmène dîner au Maner-Nevez. Ne refusez pas... je me fâcherais; au surplus, ma fille est en ce moment auprès de Mme Guéguen pour la prévenir que nous l'enlevons.

Sans attendre de réponse, il ferma brusquement tous les livres.

— A demain les affaires sérieuses... préparez-vous, la voiture nous attend... nous parlons tout de suite...

Quelques instants après, la voiture roulait rapidement sur la route de Kervillon, emportant la vieille Méré et son fils qui n'avaient pu se soustraire aux instances du capitaine et de Geneviève.

En entrant dans le village, le visage de la veuve devint d'une pâleur extrême.

Devant un cabaret, un homme ivre chantait à pleine voix, au milieu d'un groupe de rieurs.

— Bravo, Jean-Marie... bravo le Cam, criaient ceux qui l'entouraient, en battant des mains pour l'écarter davantage.

Débrillé, malpropre, chancelant, le frère de Fanch hurlait de plus belle une chanson idiote.

Quand la voiture passa près de lui, le frôlant presque, deux grosses larmes coulèrent silencieu-

ses sur les joues de sa mère, Fanch détourna la tête sans mot dire; M. Hériet et sa fille firent semblant de n'avoir rien vu.

La voiture franchit le chemin, s'engouffra, sans arrêt, dans le jardin, par la grille ouverte...

Ah! tout d'abord, le Cam l'avait suivie de son regard hébété.

— *Santas Anna*, je ne me trompe pas, c'est le beau Fanch, fit-il ironiquement.

Son entourage éclata d'un bruyant rire.

— Peste! mon cousin mon frère fréquente la belle soixantaine maintenant.

— Et toi les ivrognes, chacun son goût, le Cam, riposta le père Hervé qui passait.

— Ah! vilain sorcier!... cria-t-il, en essayant sans y parvenir, de courir sur lui...

Sans s'émouvoir de la tentative de l'ivrogne, non plus que du tolle général qu'il avait soulevé dans son auditoire, le rêveur s'éloigna tranquillement en sifflant un air de gavotte.

Ce soir-là, Geneviève Hériet emporta dans sa chambre les fleurs qu'elle avait reçues de Fanch Guéguen, et les respira longuement!!!

II

Nous venons de dire ce qu'était devenu Fanch Guéguen dans ces deux années d'intervalle; pour mettre le lecteur en mesure de continuer ce récit, il importe de lui faire connaître aussi quelle a été la vie vécue par son frère Jean-Marie, pendant ce même laps de temps. On nous pardonnera ces quelques pas en arrière, que nous allons effectuer aussi rapides que possible.

La route droite du devoir et du travail suivie

(A suivre).

sitôt sur les lieux pour arrêter les agresseurs, mais à leur approche ces derniers se précipitèrent sur eux et une nouvelle bataille s'engagea. Forcé resta cependant aux représentants de l'autorité qui se rendirent maîtres des quatre mauvais garnements qu'ils conduisirent à la gendarmerie, dans les chambres de sûreté de laquelle ils ont été écroués.

Interrogés hier matin par le chef de brigade, ils ont refusé de faire connaître les motifs qui les ont poussés à commettre cette attaque. Ces quatre individus ont prétendu appartenir à des familles honorablement connues à La Varenne-Saint-Hilaire et à Bry-sur-Marne.

Une enquête a été immédiatement ouverte pour vérifier leurs déclarations que l'on croit fausses.

Le mécanicien Viol a été grièvement blessé à la tête. Quant au conducteur Julien, il porte à la jambe droite une blessure large et profonde qui l'obligera à garder la chambre pendant un mois.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Monument Canrobert

LISTE DE SOUSCRIPTION
M. Gilles, agent-voyer en retraite. 3 fr.
Total des listes précédentes 59 fr.
TOTAL..... 62 fr.

Lycée Gambetta

M. Bro, répétiteur au lycée de Villefranche (Aveyron), est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de répétiteur au lycée de Cahors.
M. Monard, répétiteur au collège de Bagnères-de-Bigorre, est nommé répétiteur au lycée de Cahors, en remplacement de M. Lamarche, nommé boursier de voyage.

Conseils municipaux

La quatrième session ordinaire des conseils municipaux pour 1895, sera fixée au dimanche 3 novembre.
Cette session devra être close le dimanche 17 du même mois.

Ecole de St-Cyr

Nous apprenons avec plaisir que M. Constant, ancien élève du lycée Gambetta, fils de M. Paul Constant, d'Albas, vient d'être reçu à l'école militaire de St-Cyr.

Tribunal civil

Hier matin, l'ordre des avocats et la compagnie des avoués ont assisté, dans la chapelle de l'évêché, à la messe du Saint-Esprit, dite par M. Devèze.
L'audience solennelle de rentrée du tribunal civil, qui devait avoir lieu à 1 heure, n'a eu lieu qu'à 4 heures.

Brevet supérieur

Sept aspirantes s'étaient présentées; trois ont été admises à l'oral; mais toutes les trois ont été refusées aux épreuves finales.
Session blanche.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Gabriel Tailhade, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Monclar-d'Agénais (Lot-et-Garonne), est élevé à la 4^e classe de son grade et passe au bureau de Piélan (Ille-et-Vilaine).

Caisse des écoles

Le comité général de la caisse des écoles s'est réuni le dimanche 13 octobre, à l'hôtel de ville, à dix heures du matin, sous la présidence de M. le maire.

M. le préfet et M. l'inspecteur d'académie assistaient à la séance.

Le comité s'est occupé des secours à accorder aux élèves indigents et de l'intervention morale de ses membres auprès des familles, afin d'assurer une meilleure fréquentation scolaire.

Il a nommé une commission qui a plein pouvoir pour organiser le fonctionnement de la Caisse. Cette commission se compose de cinq conseillers municipaux ci-après désignés : MM. Delpech, Delport, Parazines, Périès, Ségué, de M. Gelly, directeur des contributions directes et des deux inspecteurs primaires de Cahors.

M. Périès a été nommé président de la commission.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni lundi, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot, pour délibérer sur quelques affaires touchant à la salubrité publique.

Etaient présents : MM. les docteurs Caviolle, Clary, Gélis, Le Boëuf et Cambornac, pharmacien.

L'ordre du jour portait les affaires suivantes :
1. Curage du ruisseau de Lassagne (communes de Lentillac et de Cabrerets). — 2. Insalubrité des eaux du puits communal de Puy-l'Evêque. — 3. Ecole privée de Meyraguet, près Lacave. — 4. Ecole privée à Cagnac (arrondissement de Gourdon). — 5. Ecole privée de Douelle.

La première de ces questions a été renvoyée à la prochaine séance, pour donner le temps à M. l'Ingénieur des ponts et chaussées d'étudier la question et de donner son avis, le conseil ne pouvant discuter sans avoir une base solide.

La question de l'insalubrité du puits communal de Puy-l'Evêque a donné lieu à un certain nombre d'observations desquelles il est résulté que le conseil enverra dans cette localité un architecte, avec mission de recueillir une certaine quantité d'eau de ce puits pour la faire analyser d'une manière scientifique.

Quant à l'école privée de Meyraguet, près Lacave, non loin de l'Ouisse, les renseignements contenus dans le dossier étant satisfaisants, le conseil a accordé l'autorisation demandée.

Il n'en est pas de même de l'école privée de Cagnac; les renseignements transmis par M. l'inspecteur d'académie sont de nature telle que le conseil s'est vu dans l'obligation de repousser cette demande.

A Douelle enfin, il est question d'établir une école privée de filles. Cette école, dont les préparatifs sont faits depuis quelques temps déjà et qui paraît donner satisfaction aux intéressés de cette commune, a obtenu l'assentiment du conseil, qui a accordé l'autorisation demandée.

Sapeurs-pompiers

La compagnie d'assurance contre l'incendie *La Nationale*, vient de faire verser à la caisse de secours en cas d'accidents, des sapeurs-pompiers de Cahors, une somme de 50 fr. à titre de gratification, en raison du zèle et de l'activité que les pompiers ont déployés pour combattre le violent incendie qui s'est déclaré, le 8 septembre dernier, dans la maison Salinié (ancien hôtel du Commerce), rue Saint-Maurice, à Cahors.

Les bureaux de tabac

Le ministre des finances a invité la commission spéciale à prononcer la déchéance, sans exception aucune, et sans discussion des veuves ou orphelins titulaires de débit qui ont contracté ou contracteraient un nouveau ou premier mariage. Cinq mille demandes de bureaux de première classe (d'un revenu supérieur à mille francs) étant classées et le nombre des vacances annuelles atteignant à peine le quinzième de ce chiffre, la résolution prise a pour but de donner satisfaction à des pétitions très anciennes, dignes de tout intérêt.

Accidents

Lundi dans la journée, le nommé Castagné, dit Mignot, propriétaire à Cahors, était monté sur un sorbier pour cueillir quelques fruits, quand tout à coup une branche ayant cassé sous ses pieds, il est tombé d'une hauteur de 3 ou 4 mètres. Relevé aussitôt par des voisins il a été transporté chez lui dans un état des plus déplorables.

* * *

Mardi soir, vers 8 heures, le nommé Jean Huc, meunier à Saux, près Montpezat (Tarn-et-Garonne), était venu moudre son grain au moulin de Coty, faubourg Cabessut, lorsqu'en passant près de l'arbre d'engrenage, il fut saisi par les vêtements et allait être inévitablement broyé, si les militaires qui sont cantonnés dans ce moulin ne s'étaient immédiatement portés à son secours.

Transporté aussitôt chez le sieur Birou, facteur, rue St-Urcisse n° 20, MM. les docteurs Gélis et Valette lui ont donné des soins et ont constaté qu'il avait la jambe droite fracturée. Son état est aussi satisfaisant que possible.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le train n° 35, de Cahors à Montauban, partant à 4 h. 20 du soir, partira à 4 h. 13 à dater du 16 octobre 1895.

* * *

Fête de la Toussaint

1^{er} novembre 1895
Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du mercredi 30 octobre inclus, au vendredi 1^{er} novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

Marché-foire de Cahors

Le marché-foire du 12 octobre n'a pas été très important.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches amenés 200 environ. Les gras se sont vendus de 36 à 40 fr. les 50 kil., et les

attelages, de 450 à 900 fr. la paire. Il y a eu une légère hausse sur les attelages.

Les porcs gras étaient livrés à raison de 44 à 46 fr. les 50 kilos, et les jeunes de 20 à 40 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 800 environ : le cours des gras a été de 70 à 75 cent. le kil.; et les brebis de 30 à 35 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 480 hectolitres, vendus 160, prix moyen, 13 fr. 50 l'hectolitre; mais en vente, 350 hectolitres, vendus 335, prix moyen 9 fr. 50 l'hectolitre; pommes de terre, de 2 fr. à 3 fr. les 80 litres.

Marché. — Poulets, 75 c. le 1/2 kilo.; dindes, 50 c. le 1/2 kil.; canards, 50 c. le 1/2 kil.; lapins privés, 40 c. le 1/2 kil.

Œufs, 90 c. la douzaine.

Gourdon

Un chien de forte taille, qu'on supposait enragé, a parcouru vendredi matin, l'avenue Gambetta. Traqué par quelques personnes et après avoir mordu plusieurs de ses congénères, il a été abattu, à l'extrémité de cette avenue, par le sieur Cayla, boulanger.

Le bruit avait couru que des enfants avaient été mordus, mais il n'en est rien, fort heureusement.

Il ne nous paraît pas inutile de réclamer, à cette occasion, l'application des prescriptions justement sévères des arrêtés municipaux concernant les chiens errants.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 17 et 20 octobre
De 4 à 5 heures

Le Bienheureux, P.-R.	Leroux.
La boîte de Pandore, valse	Litoff.
Sextuor de Lucie	Donizetti.
Gloire aux femmes, mazurka	Stroff.

GUÉRISON DES HERNIES
Médailles et Décorations

Brevet  S.G.D.G.

Si cette infirmité n'est pas en décroissance malgré tous les efforts de la science, c'est qu'il existe des procédés plus ou moins compliqués pour être appliqués d'une manière efficace, encore faut-il avoir affaire à un homme de haute compétence.

Parmi les célèbres nous recommandons particulièrement **M. J. Glaser**, spécialiste-herniaire, à tous ceux de nos lecteurs souffrant de cette dangereuse infirmité. Le traitement qu'il fait suivre aux personnes est des plus simples; à cet effet, il a confectionné un appareil sans ressort, ne gênant en aucune façon.

Appareil breveté et quatre fois diplômé aux Expositions de Paris, Gray, Belfort et Roanne, membre du Jury et hors concours.

Bénéfice du bandage **Glaser** :
1^o Soulagement instantané et suivant le cas;
2^o Contention garantie; 3^o Chacun apprendra à faire une bonne application, à se soigner lui-même; 4^o Guérison complète aux sujets vigoureux.

M. Glaser, dans sa propriété à Héricour (Haute Saône) envoie sa brochure explicative contre 60 centimes.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs atteints de hernies, d'aller consulter **M. Glaser**, à Montauban, les 22 et 24 octobre, Hotel de l'Europe; à Cahors, le 24, Hotel des Ambassadeurs.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^o DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 12 octobre : Le sauvetage du *Strasbourg*, Georges Vitoux. — Poste téléphonique de stand et champ de tir. — Régime et formation des barres des grands fleuves, Max de Nansouty. — Propulseur gouvernail électrique pour bateaux. — L'industrie du saumon congelé en Amérique. — Les progrès de la chimie, Eugène Varenne. — Le chien comme bête de trait, Daniel Bellet. — Course de voitures automobiles aux Etats-Unis. — Revue des Inventions : le tropique. Pince à corde pelliculeuse. — Le transmittor ou transmetteur stéréoscopique. — Cendrier cribleur. — Fil tre universel. — Une nouvelle cafetière. — Lampe pour machine à coudre. — Les grenouilles cataleptiques. — Académie des Sciences. — Chronique. — Revue des journaux. — Nécrologie : Louis Pasteur. — Petite poste. — Renseignements utiles. — Liste générale des brevets français.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 octobre. — Alphonse Daudet : le Pape est mort. — Pierre Sales : le Corso rouge (suite) — Henri Malin : l'Azèque (suite). — Camille Flammarion : La fin du Monde (suite). — Martial Moulin : La Confession d'un paysan (suite). Eugène Chavette : L'Héritage d'un Pique-Assiette (suite).

Dans la 535^e livraison de la **Grande Encyclopédie**, nous remarquons les intéressantes monographies des départements de la Loire, de la Haute-Loire et de la Loire-Inférieure, par M. A.-M. Berthelot.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

SUCCÈS DU PIANO

Anthoine (E.). <i>Chant du Père</i> (très facile).....	1 >
Broustet (E.). <i>Kitra</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 >
Cressonnois. <i>Baby</i> , quadrille sur des rondes enfantines (facile).....	1.70
Lacombe (P.). <i>Berceuse</i> (moyenne force).....	1.35
Maraval (J.). <i>Ce que raconte le moulin</i> (facile).....	1 >
Pessard (E.). <i>Mlle Carabin</i> , valse (moyenne force).....	2 >
Pfeiffer (G.). <i>Sérénade de Chérubin</i> (difficile).....	1.35
Rougnon (P.). <i>Danse hongroise</i> (moyenne force).....	1 >
Salomé (Th.). <i>Menuet</i> (très facile).....	1 >
Salvayre (G.). <i>Sommeil de la poupée</i> (moyenne force).....	1.70
Serpette (G.). <i>La Garnd russe</i> , marche (moyenne force).....	2 >
Wittman (G.). <i>Marche du Figaro</i> (moyenne force).....	1.70

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.
Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS. VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des BILLETS Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des BILLETS de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plouermel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des BILLETS complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces BILLETS sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 83 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des BILLETS aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Alopecie, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEME DES Plaies d'Ulcers variqueux très incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et qui est l'œuvre de l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, 112, rue de Valenciennes, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 30	5 7	midi 32	—
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50	6 58	5 20	1 10	7 ^h 5 soir
SOUILLAC.....	arrivée. 7 28	7 36	5 58	1 48	7 43
CAZOULÈS.....	départ. 7 53	7 38	6 1	2 14	8 3
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 8 2	—	—	2 21	8 25
Nozac.....	départ. 8 15	—	—	2 22	8 28
GOURDON.....	arrivée. 8 25	—	—	2 35	8 41
Saint-Clair.....	départ. 8 39	8 5	6 27	2 45	8 51
Dégagnac.....	arrivée. 8 49	—	—	3 10	9 5
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 9 1	—	—	3 22	9 27
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 9 12	—	—	3 33	9 38
Espère.....	départ. 9 23	—	—	3 45	9 50
CAHORS.....	arrivée. 9 32	—	—	3 54	9 59
Sept-Ponts.....	départ. 9 43	8 44	7 6	4 5	10 10 soir
Cieurac.....	arrivée. Exp 9 58	8 50	7 16	4 20	10 30
Lalbenque.....	départ. 10 9	—	—	4 32	11 8
Caussade.....	arrivée. 10 23	—	—	4 47	11 22
MONTAUBAN.....	départ. 10 30	—	—	4 56	—
TOULOUSE.....	arrivée. 11 3	9 30	7 55	5 31	—
		11 37	9 55	6 11	—
		11 52 midi 2	10 10	6 25	—
		11 52 midi 2	10 47s.	7 50	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	arrivée. 4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Cieurac.....	départ. —	5 53	—	—	midi 10	8 50
Sept-Ponts.....	arrivée. —	6 2	—	—	midi 19	8 59
CAHORS.....	départ. 4 39	6 23	9 1	—	midi 31	9 11
Espère.....	arrivée. 4 45	6 33	9 8	6	midi 40	9 20
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 48	—	6 15	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	7 2	—	6 28	—	9 44
Dégagnac.....	départ. —	7 17	—	6 43	—	9 57
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 26	—	6 52	—	10 11
GOURDON.....	départ. 5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 20
Nozac.....	arrivée. —	8 10	—	7 27	—	10 43
Lamothe-Fénelon.....	départ. —	8 19	—	7 37	—	10 52
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 21	—	7 47	—	11 1
SOUILLAC.....	départ. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 10
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 12
BRIVE.....	départ. 6 32	9 40	10 55	9 12	—	11 19
PARIS.....	arrivée. 7 4	—	11 8	—	—	11 24
		—	10 51	—	—	11 53
		—	—	—	—	midi 26
		—	—	—	—	midi 55
		—	—	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 38
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle.....	6 47	1 15	6 56
Parac.....	6 54	1 22	7 4
Luzac.....	7 1	1 35	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 46	7 22
Arrêt Praysac.....	7 16	1 54	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	2 3	7 33
Duravel.....	7 32	2 13	7 40
Soturac-Touzac.....	7 40	2 23	7 48
Fumel.....	7 49	2 33	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 49	8 3
BORDEAUX. — A.	8 51	3 11	8 31
PARIS. — A.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10	7 ^h 38
BORDEAUX. — D.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 57	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Praysac.....	9 6	4 17	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 55
Luzac.....	9 22	4 36	10 3
Parac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 35	4 51	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 44	1 36	5 32
Arcumhal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Condoucté.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 44	2 33	6 24
Calviac, halte.....	8 52	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, halte.....	9 17	3 6	6 54
Tourac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. — A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. — D.	7 45	1 ^h 10	5 ^h 19
Lamadaine.....	7 55	1 22	5 29
Tourac.....	8 6	1 34	5 43
Montbrun, halte.....	8 14	1 43	5 52
Cajarc.....	8 26	1 55	6 3
Calviac, halte.....	8 36	2 12	6 14
St-Martin-Lab.....	8 46	2 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 54	2 23	6 34
Condoucté.....	9 1	2 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	2 45	6 56
Vers.....	9 29	2 57	7 2
Arcumhal.....	9 50	1 00	7 41
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	7 32
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

MARQUE DÉPOSÉE



PROCÉDÉS G. JACQUEMIN

VENDANGES 1895

Amélioration du vin

PAR LES

LEVURES SÉLECTIONNÉES

PURES ET ACTIVES DE

L'INSTITUT LA CLAIRE

Augmentation du degré alcoolique. Bouquet plus développé. Clarification rapide

PRIX ET CONDITIONS (GARE DE DÉPART)

Le Bidon de 1 kilo net	5 fr. 50
Le Bidon de 2 — — —	10 fr. »
Le Bidon de 4 — — —	20 fr. »
Le Bidon de 6 — — —	24 fr. »
Le Bidon de 10 — — —	35 fr. »

S'adresser à M. B. MONSOUR, à Périgueux, concessionnaire pour les départements de la Dordogne, du Lot et de la Corrèze.

SUCRES POUR VENDANGES

Cristallisé blanc, 98 à 99 fr. les 100 kilos (gare Périgueux)	
Acide tartrique.....	4 fr. 50 le kil.
Tannin à l'alcool.....	6 » »

ENGRAIS DE TOUTES SORTES

Fil de fer, Sulfate de fer, de cuivre,